

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM**

-- : - : - : --

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 Mars 2020**

-- : - : - : --

L'an deux mille vingt, le 13 Mars 2020 à 11 H 00, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués une deuxième fois le 05 Mars 2020, en application des dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-17 du CGCT, suite à l'absence du quorum à l'assemblée générale du 04 Mars 2020 à Condom (siège du SICTOM) se sont réunis au siège du SICTOM de Condom, Impasse des Pyrénées, 32100 Condom sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

**Etaient présents** : MM MAZA, BENAC, LENTIN, DUPRONT, ANTONIOLLI, CAUSERO, CAPDEVILLE, CAILLAVET, BEZERRA, BLANCARD, DONA, DUTOUR, TAHON, DUBRAC, SOMMABERE.

**Procurations**: Mr BOURDIOL à Mr DONA, Mr CARDONA à Mr DUBRAC, Mr TOURNÉ à Mr DUTOUR, Mr CAHUZAC à DUPRONT

**Absents excusés** : MM BOURDIOL, COTRET, DE SABATA, DAL CORSO, CARDONA, ESCAICH, CARPER, CAHUZAC

**Secrétaire de séance** : Mme MAZA

**OBJET : SUBVENTION AMICALE DES EMPLOYÉS TERRITORIAUX DE CONDOM ET  
SUBVENTION CNAS 2020**

Monsieur le Président expose et rappelle :

En application de la loi N°2007-209 du 19/02/2007, relative à la fonction publique et notamment les articles 70 et 71, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation de mettre en œuvre une action sociale aux bénéfices de leurs agents (art 88-1 de la loi du 26 janvier 1984).

Monsieur le Président propose de reconduire :

A/ La subvention pour la cotisation à l'Amicale des employés territoriaux de Condom pour les agents du SICTOM qui en font partie, conformément à l'assemblée délibérante du 17 novembre 2010, il est mentionné dans l'article 1 « le SICTOM versera à l'association Amicale des employés territoriaux de Condom, un montant forfaitaire de 22€ à chaque adhésion à l'amicale des agents en activité au SICTOM.

B/ La subvention pour l'adhésion au CNAS à travers l'amicale, conformément à l'assemblée délibérante du SICTOM en date du 30 juin 2010.

Le principe étant de verser la subvention à l'amicale pour les agents du SICTOM en activité, adhérent au CNAS.

Un crédit de 2 500€ a été inscrit au BP 2020 (article 6574).

- adhésion Amicale	7 adhérents (7 en 2019)	
	7 x 22€ =	154,00€
- adhésion CNAS	6 adhérents (6 en 2019)	
	6 x 177,65€ =	1 065,90€

TOTAL 1 219,90€

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

LE COMITE SYNDICAL,  
AUTORISE

Monsieur le Président à procéder au versement de la somme de 1 219,90€ (1 065,90€ CNAS + 154€ Amicale) au profit de l'Amicale des Employés Territoriaux pour l'année 2020.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,  
Condom, le 16/03/2020

Le Président,

Didier DUPRONT

